



**Procès-verbal de séance 21 Février 2023
(Convocation du 14 Février 2023)**

Présents : Pascal Faideau, Vincent Martin, Danielle Lavau, Arnaud Demuth, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Odile Rochard, Lucie Minot, Vincent Pohin, Amélie Lacombe et Philippe Plat

Représentés : Bénédicte Bourdereau, Jacky Surreau et Mélanie Coste

Absent : Eddy Picaud.

Secrétaire de séance : Vincent Martin.

Présence de Mme Elise Rinaud, Secrétaire de Mairie.

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix.

La séance est ouverte à 18h34

1- Approbation du procès verbal du 24-01-23

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès verbal du 24/01/2023

3.1 : Demande de DETR et de DSIL au titre de l'année 2023 travaux d'isolation dans les locaux de la mairie :

Monsieur Martin Vincent souligne qu'afin de réduire la consommation énergétique du bâtiment de la Mairie, il est nécessaire de reprendre l'isolation du mur nord et du mur nord-ouest pour le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de la Mairie. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention et une délibération est nécessaire.

Coût total : 10 249,55 € H.T, soit 10 999,38 € T.T.C

DETR : 30% soit 3074,86 €

DSIL : 30% soit 3074,86 €

ACTIV'3 : 20 % soit 2049,91 €

Autofinancement : 20% soit 2049,91 €

Le Conseil municipal valide à l'unanimité par 14 voix le plan de financement de l'opération travaux d'isolation dans les locaux de la mairie

3.2 : Adhésion à FDGDON

Monsieur Martin Vincent rappelle au Conseil municipal que depuis 2017 la Commune est adhérente à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les

Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON). Il s'agit d'une fédération départementale dédiée au sanitaire végétal qui agit dans l'intérêt général, elle agit contre les organismes nuisibles (frelon asiatique...) cet organisme permet aussi d'être informé par les spécialistes de la fédération en maladie des plantes sur l'épidémiosurveillance de la Commune. L'adhésion annuelle pour une commune de plus de 500 habitants est de 80 €. Quand la commune adhère, les habitants bénéficient notamment d'un tarif forfaitaire de 97 € pour la destruction d'un nid de frelons.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité par 14 voix l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON) pour l'année 2023.

3.3 : Fond de concours GPCU année 2023 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de Grand Poitiers, dans le cadre de l'actualisation de son pacte financier et fiscal, a décidé de renouveler l'attribution du fonds de concours solidarités pour un montant global de 250 K€ aux communes respectant 3 critères.

Ces 3 critères sont :

- Un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année N-1 supérieur à 31%
- Un taux d'épargne brute sur les 3 derniers comptes administratifs inférieur à 15%
- Une perte cumulée de DGF de 2017 à 2022 dont le poids relatif est supérieur à 5% des recettes réelles de fonctionnement figurant sur le dernier compte administratif.

Ce fonds devra être fléché sur les dépenses de fonctionnement allouées à la mairie, le complexe des salles communales, la médiathèque le City Stade et l'église.

La Commune devra justifier à minima de 18 000€ de dépenses TTC. Le montant du fonds de concours alloué ne peut excéder le reste à charge de la Commune.

Commune de Liniers		
Equipements concernés	Types de dépenses	Montants prévisionnels TTC
Mairie	Personnel d'entretien	2 500 €
	Fluides	1 600 €
	Maintenance	800 €
Complexe des salles Communales	Personnel d'entretien	2 700 €
	Fluides	2 700 €
	Maintenance	1 000 €
Médiathèque	Personnel d'entretien	1 400 €
	Fluides	800 €
	Maintenance	400 €
City Stade	Personnel d'entretien	3 000 €
	Fluides	200 €
	Maintenance	0 €

Eglise	Personnel d'entretien	800 €
	Fluides	600 €
	Maintenance	0 €
Total		18 500 €

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de solidarité de 9000 euros à GPCU

Le Conseil municipal valide à l'unanimité par 14 voix la demande de 9000 euros de fonds de concours auprès de GPCU

3.4 : Vote des comptes administratifs 2022 de la Commune.

Approbation du compte administratif 2022 de la Commune. Mr Faideau, en sa qualité de Maire de la Commune quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur MARTIN, 1^{er} adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le Compte administratif 2021 de la Commune.

Il s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 366772 €

Recettes :

- Réalisé : 517062,70 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 85168,15 €
- reste à réaliser : 26 874,85

Recettes :

- Réalisé : 52895,22 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : + 150290,70 €

Investissement : - 32272,93 €

Résultat Global : + 118017,77€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal (13 voix), le Compte administratif 2022 de la Commune est approuvé.

3.5 : Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune :

Retour de Mr le Maire Pascal Faideau

Monsieur Vincent MARTIN, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le Compte de Gestion de l'année 2022 de la Commune, établi par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Compte de Gestion s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 366772 €

Recettes :

- Réalisé : 517062,70 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 85168,15 €

- Reste à réaliser : 26 874,85

Recettes :

- Réalisé : 52895,22 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : + 150290,70 €

Investissement : - 32272,93 €

Résultat Global : + 118017,77€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal (14 voix), le Compte de Gestion 2021 de la Commune est approuvé .

3.3: Approbation du Compte administratif 2022 du lotissement Le Calvaire n° 2 :

Approbation du Compte administratif 2021 du lotissement le Calvaire n°2. Mr Faideau, en sa qualité de Maire de la Commune quitte la salle et ne prend pas part au vote .

Le Compte administratif du lotissement le Calvaire n° 2 est établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 24268 €

Recettes :

- Réalisé : 123850,54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 0 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 99852,54 €

Investissement : 0 €

Résultat Global : 99852,54€

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal (13 voix), le Compte administratif 2022 du lotissement le Calvaire n° 2 est approuvé .

3.4: Approbation du Compte de Gestion 2022 du lotissement le Calvaire n° 2 :

Retour de Mr le Maire Pascal Faideau

Monsieur Vincent MARTIN, 1^{er} Adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le Compte de Gestion de l'année 2022 du lotissement le Calvaire n° 2, établie par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Compte de Gestion du lotissement le Calvaire n° 2 est établi comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 24268 €

Recettes :

- Réalisé : 123850 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Réalisé : 6894.52€ €

Recettes :

- Réalisé : 0 €

Résultats nets de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 99852,54 €

Investissement : 0 €

Résultat Global : 99852,54 €

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal (14 voix), le Compte de Gestion 2021 -du lotissement Le Calvaire n° 2 est approuvé.

3.5: Affectation du résultat de la commune pour l'année 2022.

Mr Martin Vincent indique que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement pour l'année 2022 de : | 9 460,41 € |
| - Un excédent reporté de : | 140 830,29 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	150 290,70 €
- Un déficit d'investissement de :	32 272,93 €
- Un déficit de restes à réaliser de :	26 874,85 €
Soit un besoin de financement de :	59 147,78 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent de
150 290,70 €

Affectation complémentaire en réserve (1068 besoin de financement) de :
59 147,78 €

Un résultat reporté en fonctionnement (chapitre 002, excédent de fonctionnement) de :
91 142,92 €

Résultat d'investissement reporté (chapitre 001, déficit d'investissement) de :
32 272,93 €

Fin de séance à

Le Secrétaire,
Vincent Martin.